

Communauté de Communes

Thiers Dore et Montagne



## **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTE**

.....

### **REGLEMENT DE CONSULTATION**

**MAITRE D'OUVRAGE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE**

**OBJET DU MARCHE**  
**AMENAGEMENT DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE**  
**Zone d'Activités de Racine / Chemin de Chazeau**

**REMISE DES OFFRES**  
**Date limite de réception : 26 septembre 2017 à 12h00**

# SOMMAIRE

<b>Article 1 : Pouvoir Adjudicateur</b>	<b>p 3</b>
<b>Article 2 : Objet de la consultation</b>	<b>p 3</b>
<b>Article 3 : Conditions de la consultation</b>	<b>p 3</b>
<b>3-1 Procédure de la consultation</b>	
<b>3-2 Décomposition en tranches et en lots</b>	
<b>3-3 Type de contractants</b>	
<b>3-4 Compléments au CCTP</b>	
<b>3-5 Nature des offres</b>	
<b>Article 4 : Durée du marché</b>	<b>p 4</b>
<b>Article 5 : Modalités de règlement</b>	<b>p 4</b>
<b>Article 6 : Contenu du dossier de consultation</b>	<b>p 4</b>
<b>Article 7 : Présentation des offres</b>	<b>p 4 à 5</b>
<b>7-1 : Langue de rédaction</b>	
<b>7-2 : Unité monétaire</b>	
<b>7-3 : Pièces de candidature à fournir</b>	
<b>7-4 : Pièces de l'offre à fournir</b>	
<b>7-5 : Documents à fournir par le candidat retenu</b>	
<b>Article 8 : Remise des offres</b>	<b>p 5 à 6</b>
<b>Article 9 : Jugement des offres</b>	<b>p 6</b>
<b>Article 10 : Renseignements complémentaires</b>	<b>p 6</b>

## Article 1 : Pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne  
20 rue des Docteurs Dumas  
63300 THIERS

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président

## Article 2 : Objet de la consultation

Les prestations concernent un aménagement de voirie située Zone de Racine sur la commune de La Monnerie le Montel (secteur Pommier Chansonnière).

## Article 3 : Conditions de la consultation

### 3-1 Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics. Elle est lancée en vue de l'attribution d'un marché de travaux.

### 3-2 Décomposition en tranches et en lots

Le marché se compose d'un seul lot.

Le marché n'est pas constitué de plusieurs tranches.

### 3-3 Type de contractants

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou avec un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.

### 3-4 Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au CCTP.

### 3-5 Nature des offres

- **Solution de base** : le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à la solution.
- **Variantes** : les variantes ne sont pas autorisées.
- **Options** : le marché ne comprend pas d'options.
- **Modification du dossier de consultation** : le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir faire aucune réclamation.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

- **Délai de validité des propositions** : le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **Article 4 : Durée du marché**

A titre indicatif, les travaux sont envisagés à compter du mois d'octobre.

Le délai d'exécution est de 2 mois. La période de préparation du chantier est comprise dans le délai d'exécution.

La période de préparation commencera à courir à compter de l'ordre de service de début d'exécution des travaux.

Le titulaire proposera un planning d'exécution à l'appui de son offre.

#### **Article 5 : Modalités de règlement**

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le paiement des factures interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de celles-ci.

#### **Article 6 : Contenu du dossier de consultation**

**Le dossier comprend les documents suivants :**

- Le présent règlement de consultation
- L'acte d'engagement
- La déclaration de sous-traitance dans le cas de sous-traitants (DC4)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le détail quantitatif et estimatif
- Le bordereau des prix
- Le Plan au détail 1/250

#### **Article 7 : Présentation des offres**

Le dossier à remettre par les candidats et pour chacun des co-traitants sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra une enveloppe également cachetée comprenant les pièces relatives à la candidature et à l'offre.

##### **7-1 : Langue de rédaction**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

##### **7-2 : Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire de l'euro.

##### **7-3 : Pièces de candidature à fournir**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Attestations fiscales et sociales, attestations d'assurances,
- Lettre de candidature : désignation du mandataire par ses co-traitants (DC1)
- Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement (DC2)

- Eléments permettant d’apprécier les capacités techniques et professionnels du candidat : présentation de l’équipe mobilisée, qualifications professionnelles, CV, moyens matériels utilisés, matériels pour la protection de la santé du personnel, références similaires au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques sur lesquels il s’appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu’il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l’exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l’opérateur économique.

#### **7-4 : Pièces de l’offre à fournir**

- Acte d’engagement (modèle joint) complété, daté et signé. En cas de sous-traitance, l’acte d’engagement sera accompagné de la déclaration de sous-traitance (DC4) ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières accepté sans modifications ;
- Devis quantitatif et estimatif ;
- Bordereau des prix unitaires
- Un mémoire technique décrivant la méthode et les moyens que le candidat mettra en place pour l’exécution de ces travaux. Ce mémoire comprendra un planning d’exécution indiquant la durée des différentes phases de chantier.  
Il précisera les mesures prises en matière de développement durable (moyens d’évacuation des déblais, recyclage, bonne tenue du chantier...)

#### **7-5 : Documents à fournir par le candidat retenu**

Conformément au code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu’à la condition de produire les certificats et attestations exigibles dans le délai impartis.

Toute candidature incomplète sera considérée comme irrégulière et sera rejetée.

<b>Article 8 : Remise des offres</b>
--------------------------------------

Les offres devront parvenir à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne **au plus tard le 26 septembre 2017 à 12h00**, par pli recommandé avec avis de réception ou en main propre contre récépissé à **l’adresse suivante (bâtiment de celles sur durolle et non à Thiers)**

**Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne  
Pont de Celles  
63250 CELLES SUR DUROLLE**

Les candidats transmettront leur proposition sous plis cacheté comportant la mention suivante : **MAPA AMENAGEMENT DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE ZA de Racine/Chemin de Chazeau – NE PAS OUVRIR**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l’heure limites indiquées ci-dessus ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

## **Remise des plis par voie électronique**

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est autorisée **sur la plateforme des marchés publics de l'A.G.E.D.I : [www.marches-info.fr](http://www.marches-info.fr)**

Les candidats qui présentent leurs documents par voie électronique peuvent doubler la transmission électronique par un envoi papier ou un envoi sur support physique électronique (CD, clé USB) à l'adresse précisé ci-dessus.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant la mention lisible : « Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde ».

### **Article 9 : Jugement des offres**

#### **9-1 : Conditions des candidatures et des offres**

L'examen des candidatures et des offres sera effectué dans les conditions prévues au décret 2016-360 du 25 mars 2016.

#### **9-2 : Jugement des offres**

Le jugement s'effectuera selon les critères suivants :

- **Le prix des prestations** (sous réserve qu'il ne soit pas anormalement bas) : **70 %**

Note sur 20 calculée selon la formule suivante : Prix le plus bas/Prix du candidat X 20

- **La valeur technique des prestations** : **30 %**

Seront pris en compte les références et la composition de l'équipe, les moyens d'exécution envisagés, le planning d'exécution et les éléments de développement durable.

### **Article 10 : Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tout renseignement utile à leur proposition, les candidats pourront s'adresser à Agnès EPINAT, service Economie, par téléphone 04 73 51 88 22 ou par mail [a.epinat@ccmt.fr](mailto:a.epinat@ccmt.fr).

Dans tous les cas, les demandes complémentaires devront être envoyées au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, en temps utile, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.